



Le rendez-vous de liaison, vous connaissez ?

Fiche conseil - Cellule PDP de l'ASTME



ASTME
Santé au Travail **Moselle EST**

POUR QUI ?

Tous les travailleurs en arrêt de travail depuis plus de 30 jours, lorsqu'une problématique de santé risque de perturber durablement la reprise au poste de travail.



POURQUOI FAIRE ?

Le travailleur souhaite préparer son retour dans l'entreprise, connaître les possibilités d'aménagements du poste ou du temps de travail, de reclassement éventuel...



KUI ?

Il s'agit d'une **rencontre entre le travailleur et son employeur**. L'employeur est tenu d'en informer le médecin travail ; **un membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'ASTME** (médecin, infirmier...) **peut y participer**. Le travailleur, s'il le souhaite, peut être assisté par le référent handicap de l'entreprise.



QUAND ?

Pendant l'arrêt de travail, dans les locaux de l'entreprise ou un autre lieu qui convient.



COMMENT ANTICIPER ?

Faire une demande à votre employeur.



COMMENT PRÉPARER CE RENDEZ VOUS ?

Demander une visite de pré-reprise au médecin du travail de votre centre **ASTME** de référence,

OU

Remplir le formulaire de notre cellule de prévention de la désinsertion professionnelle :

www.astme.fr/contact-cellule-pdp-astme/



www.astme.fr/cellule-pdp/



Prévention de la Désinsertion
Professionnelle de l'ASTME